

Mot du Maire



Le début d'année 2022 a été marqué par les travaux du centre bourg avec l'ouverture de notre nouveau commerce « Le Saint Urbain ». Je souhaite la bienvenue à Mathilde et Stéphane ainsi qu'à leurs employés. Il reste encore à finaliser les espaces verts et la démolition de l'ancien commerce cet automne.

Lors de ce 2^e semestre 2022, les travaux Route de Sallertaine débiteront afin de réaliser notre centre technique communal et une voie piétonne reliant le Jous-selain.

Le Conseil des Sages après avoir organisé le grand déballage en avril 2022, organise une soirée sur les écogestes, dans la salle de l'Avocette, le 14 octobre à 19h00. Le Conseil Municipal attache beaucoup d'importance à la réduction des dépenses énergétiques et cela commence par consommer autrement. Cette soirée sera l'occasion de vous démontrer par des gestes simples comment faire des économies d'énergie.

Le Conseil des Sages organisera également à la rentrée des sorties cinéma le 2^e lundi de chaque mois en après-midi. L'objectif est de créer des liens sociaux entre les habitants afin de réaliser une sortie culturelle ensemble. Je remercie le Conseil des Sages pour son implication.

Vous retrouverez dans cet urb'infos le calendrier des manifestations de cette fin d'année.

Bonne rentrée à tous.

Didier BUTON

Nouveauté à Saint-Urbain

Sorties Cinéma organisées par le Conseil des Sages

- Chaque 2^e lundi du mois
- Séances du début d'après-midi
- Transport par l'urbi'bus (maximum 8 personnes)
- Sur inscription par répondeur ou SMS au 06 29 11 05 28
- Consultation des séances sur le site : <https://challans.cinetriskell.com/>



..... *Café-Restaurant Le Saint-Urbain*

On y est, ça y est, enfin !

Chères Urbinoises et chers Urbinois, le **premier restaurant de la commune** est officiellement **OUVERT**.

Après des mois et des mois d'effort de la part de la Mairie et des différents corps de métier qui ont fourni un travail remarquable, « LE SAINT URBAIN » est prêt à vous accueillir.

Toute l'équipe a hâte de vous souhaiter la BIENVENUE au sein de ce superbe établissement pour vous offrir une prestation à la hauteur de cet ambitieux projet. Le temps est venu de savourer une belle coupe de glace sur la terrasse, de se délecter d'un onctueux cappuccino, de partager un bon moment autour de cocktails maison...

Fini de devoir faire des kilomètres pour avoir un kebab frites, et oui les jeunes, on a pensé à vous aussi.

Des compositions de salades, de délicieuses pizzas, des recettes de pâtes al dente, des menus du jour, des mijotés, des suggestions de la cuisine du monde et très prochainement des galettes et des crêpes vont enrober de leurs arômes vos palais avertis. Vous appréciez le fait maison, nous aussi alors n'hésitez pas à venir vous faire votre propre idée sur notre cuisine.

Une large gamme de notre production est disponible à emporter, il vous suffira d'en faire la demande.

Le Café-Restaurant « **Le SAINT URBAIN** » se veut également **organisateur événementiel** ; tout au long de l'année il vous proposera sur réservation des soirées à thèmes tels que des Live musique, Soirée dansante, karaoké et pour les supporters de l'équipe de France, la coupe du monde sera retransmise sur des écrans (Allez les Bleus !)

Des événements familiaux tels que anniversaires et autres pourront se dérouler dans ses murs et également les repas de fin d'année pour les entreprises.

On y est, ça y est, enfin !
L'histoire de la vie du premier restaurant à Saint-Urbain s'écrira avec Vous et pour Vous.



..... Attention aux bruits de voisinage

De jour comme de nuit, limitons nos nuisances sonores ! De manière générale, les bruits audibles de l'extérieur de la propriété et portant atteinte à la tranquillité du voisinage (par leur **durée**, leur **intensité** ou leur caractère **répétitif**) sont interdits.

Les activités de **rénovation**, de **bricolage** ou de **jardinage** réalisées par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils

susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage sont autorisées aux heures suivantes (arrêté préfectoral) :

- **Du lundi au vendredi :**
8 h 30 à 12 h, 14 h à 19 h 30
- **Samedi :**
9 h à 12 h, 15 h à 19 h
- **Dimanche et jours fériés :**
10 h à 12 h

Dans tous les cas, n'hésitez pas à dialoguer avec vos voisins !

Des dispositions différentes existent pour les **activités professionnelles** sur la voie publique ou dans les propriétés privées.



..... Limitation des usages de l'eau

Actuellement les besoins en eau potable sont très forts en lien avec l'afflux touristique et les fortes chaleurs. Le taux de

remplissage des barrages est de 70 %. L'ensemble du département de la Vendée est maintenu en alerte eau potable

par un arrêté préfectoral du 17 juin 2022 dont voici un extrait :

USAGES de l'eau potable	ALERTE
Usages prioritaires : alimentation en eau potable, santé, salubrité, sécurité civile	Pas de limitation sauf arrêté municipal spécifique
Arrosage des pelouses, massifs fleuris	Interdit entre 8h et 20h
Arrosage des jardins potagers	Interdit entre 10h et 18h
Arrosage des espaces verts	Interdiction (sauf arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an autorisé entre 18h et 10 h)
Remplissage et vidange de piscines privées (de plus d'1m³)	Interdiction de remplissage sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions

L'intégralité de cet arrêté se trouve sur notre site internet www.sainturbain.fr (dans les événements). Vous y trouverez également l'arrêté préfectoral concernant les prélèvements en nappes souterraines (puits) où il y a une interdiction totale de prélèvements sur la majorité des cours d'eau.

Nous vous recommandons de suivre les conseils du ministère de la transition écologique :

- Recycler certaines eaux de nettoyage
- Utiliser le lave-linge et le lave-vaisselle à pleine charge

- Préférer la douche au bain (pas plus de 4 minutes)
- Equiper le jardin d'un récupérateur d'eau de pluie pour arroser....

Retrouver toutes ces astuces sur le site de **VENDEE-EAU**.

Services Divers

POSTE DE ST GERVAIS

Poste de St Gervais : ouverture du lundi au vendredi de 14h30 à 16h45 et le samedi de 11h20 à 13h20.

Renseignements : 3631

Calendrier des Manifestations

3 SEPTEMBRE

FORUM DES ASSOCIATIONS

salle de l'Avocette
de 9h00 à 12h00

5 OCTOBRE

REPAS DES RETRAITÉS
DYNAMIQUES

Salle de l'Avocette

14 OCTOBRE

SOIRÉE
ECO-GESTES

Salle de l'Avocette

22 OCTOBRE

SOIRÉE TARTIFLETTE

Comité des fêtes
Salle de l'Avocette

1^{er} NOVEMBRE

OUVERTURE
DE LA DISTILLATION
à l'Alambic Urbinois

20 NOVEMBRE

APRÈS-MIDI JEUX

Faites vos Jeux 85
Salle de l'Avocette

27 NOVEMBRE

MARCHÉ DE NOËL

Rue de l'Eglise et
salle de l'Avocette

Réduire ses Factures

C'est possible !



Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les **éco-gestes** et que vous n'avez jamais eu le temps de chercher

Réduire ses factures : C'est possible !

- en matière de denrées alimentaires
- de consommation d'eau et d'énergie...

Des trucs...des Astuces...

Venez à la réunion Eco-gestes organisée par le Conseil des Sages

le 14 octobre 2022 à 19h

Salle communale de l'Avocette Saint Urbain

